



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dons d'organes

Question écrite n° 49399

Texte de la question

M. Patrick Herr souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la question des moyens consacrés à la lutte contre la leucémie et les maladies de la moelle osseuse. Onze personnes meurent chaque jour de ce type d'affection, 6 sont âgées de moins de vingt-cinq ans et 4 000 personnes dans le monde dont 700 Français, restent dans l'attente d'une greffe. Le fichier national de donneurs volontaires de moelle osseuse, instauré en 1987, est malheureusement trop faible pour que ce fléau recule rapidement. Avec 84 000 personnes inscrites, la France se situe en effet loin derrière la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou les Etats-Unis. Il a par ailleurs été calculé que la taille idéale du registre français de donneurs de moelle était d'au moins 120 000 personnes. Pour y parvenir, les associations de défense des malades et de lutte contre les maladies leucémiques soulignent que la prise en charge des examens préalables à l'inscription au registre des donneurs est insuffisante. Alors que l'Etat s'était engagé à assurer le développement du fichier national lorsqu'il comptait 40 000 noms, à hauteur de 10 % par an, en 1996 aucun financement n'a été attribué et seuls 2 000 nouveaux donneurs seront pris en charge en 1997. Cette faiblesse a entraîné la demande en 1995 de 5 652 examens complémentaires de compatibilité et a engendré l'achat à l'étranger de 74 moelles osseuses au coût moyen de 84 000 francs. Faute de moyens pour fidéliser les volontaires au don, il se perd environ 1 000 donneurs par an. Il lui demande en conséquence les mesures qu'il entend prendre pour assurer le bon développement du registre national des donneurs de moelle osseuse.

Données clés

Auteur : [M. Herr Patrick](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49399

Rubrique : Organes humains

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1301